

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

Que lors de la séance tenue le 13 juillet dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **Règlement 2026-04 modifiant le Règlement 2025-10 sur les permis et certificats et sur les conditions d'émission de permis de construction** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 septembre à 18 h 00, à la salle du conseil municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que le projet de « **Règlement 2026-04 modifiant le Règlement 2025-10 sur les permis et certificats et sur les conditions d'émission de permis de construction** » vise à :

- Limiter l'obligation de faire caractériser un milieu humide par un biologiste aux travaux situés à moins de 15 mètres d'un milieu humide identifié au règlement de zonage et de lotissement;
- Permettre l'émission d'un permis de construction pour un terrain adjacent à une rue publique ou privée reconnue par la Municipalité et identifiée à l'annexe du règlement, en plus des rues conformes aux exigences du règlement de zonage et de lotissement;
- Faire passer de 2 500 \$ à 5 000 \$ la valeur des travaux de rénovation à partir de laquelle un certificat d'autorisation est requis, lorsque les travaux n'affectent pas la structure du bâtiment;
- Préciser les types de travaux pour lesquels une caractérisation par un biologiste est requise lorsqu'ils sont réalisés à moins de 15 mètres d'un milieu humide.
- Le projet de règlement ajoute également en annexe la liste des rues publiques et privées existantes reconnues par la Municipalité.

Que ce projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée, durant les heures normales de bureau, à l'édifice municipal situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud.

Donné à Ham-Sud, ce premier jour du mois de septembre 2026 (2026-09-01).



Municipalité de
Ham-Sud

E.B.-U

Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-trésorier

